



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Education nationale et recherche : fonctionnement

Question écrite n° 40946

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

L'intérêt du télétravail, notamment au regard de l'aménagement du territoire, de l'amélioration des services rendus aux usagers et des conditions d'exercice des agents, n'a pas échappé au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour cette raison, suite à l'appel à candidature lancé par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale au début de l'année 1993, une expérience de télélocalisation d'activités administratives a été mise en place dans l'académie de Bordeaux à la suite d'une initiative des services rectoraux. Dans cette académie, un certain nombre d'agents volontaires exercent depuis lors leur activité professionnelle à domicile. À ce stade, et avant de répondre à des demandes de diffusion de ce mode d'organisation, mes services s'emploient à définir les conditions de réussite préalables à tout projet d'extension de cette expérience. À cet effet, il s'agit d'identifier avec précision les activités les plus propices au télétravail, de déterminer le coût des investissements induits, de préciser les modalités de sa mise en œuvre, et d'évaluer la qualité et l'efficacité du travail effectué dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40946

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3760

Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4605